



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIR IDENTIFIÉ
Nom et Prénom : BOURDON Renaud
ou Dénomination (pour les personnes morales) : EARL BOURDON Renaud
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 4 Rue du grand jardin
Commune LA SELVE
Code postal 02 150
Nature des activités : Agriculture
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TRUITES, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows B1 to B5.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA RAISON DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION
Protection de la faune ou de la flore [] Prévention de dommages aux forêts []
Sauvetage de spécimens [] Prévention de dommages aux eaux []
Conservation des habitats [] Prévention de dommages à la propriété []
Etude écologique [] Protection de la santé publique []
Etude scientifique autre [] Protection de la sécurité publique []
Prévention de dommages à l'élevage [] Motif d'intérêt public majeur []
Prévention de dommages aux pêcheries [] Détention en petites quantités []
Prévention de dommages aux cultures [] Autres [x]
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Déplacement de plusieurs touffes de Brunnaïles qui séparent deux parcelles en vue d'un échange entre 2 agriculteurs. Nous réimplanterons la haie et touffes brunnaïles sur les nouvelles limites des deux parcelles.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Destruction Préciser :

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Entre septembre et mai

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Haut De France

Départements : Aisne

Cantons : Roye, Sully, Senne

Communes : Vincy, Remilly et Magny

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA T ABILITE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

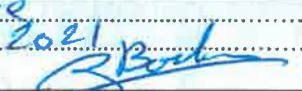
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à La Selve

le 20 janvier 2021

Signature 



Formulaire de déplacement des haies agricoles

Demande de dérogation espèces protégées

Ce formulaire permet de solliciter une demande de dérogation espèces protégées dans le cadre d'un projet de déplacement de haie agricole. Il doit être complété et retourné avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Service environnement : ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr

Ou par voie postale

Direction départementale des Territoires de l'Aisne

Service environnement / Unité GDPN

50 Boulevard de Lyon

02011 LAON

Pour vous aider à renseigner ce formulaire, nous mettons à votre disposition un guide du déplacement des haies agricoles disponible sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (rubriques environnement ou agriculture). Pour toutes autres questions vous pouvez contacter la DDT :

Service environnement : ddt-env-gdpn@aisne.gouv.fr

Service urbanisme : ddt-ut@aisne.gouv.fr

Service agriculture : ddt-agri@aisne.gouv.fr

50 Boulevard de Lyon

02011 LAON

03.23.24.64.00

A. Informations du demandeur et présentation du projet

Coordonnées du demandeur :

Personne physique :

Nom.....BOURDON

Prénom...Renaud.....

Adresse.....

4 Rue du grand jardin.....

Téléphone.....06 73 89 58 20.....

Courriel.....bourdonrenaud@yahoo.fr.....

Personne morale :

Société.....EARL BOURDON Renaud.....

Adresse.....4 Rue du grand jardin.....

.....02 150 LA SELVE

Téléphone.....

Courriel.....

Présentation du projet :

Nous souhaitons déplacer une haie de broussailles dans le cadre d'un échange de parcelle.

.....

.....

.....

.....

Justification de l'absence de solution alternative :

La haie se trouvant en limite de deux parcelles , nous ne pouvons faire autrement que la déplacer.

.....
.....
Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales :

Le déplacement de la haie va permettre de former des parcelles plus au carré.

-Gain de temps pour les pratiques culturales

-Economie de carburant

-Economie d'intrants

-limite les effets de bordures

.....
.....

B. Etat initial

A. Génération de la liste d'espèces à considérer

❖ Type(s) de haie(s) :

Haie relictuelle Pieds de clôture enherbés Haie basse Haie arbustive haute

Haie arborée Haie multistratée

○ Espèces concernées par la demande liées au(x) type(s) de haie(s) :

Espèce	Nom scientifique
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>

Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pinson des arbres	<i>Fringila coelebs</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>
Écureuil d'Europe	<i>Sciurus vulgaris</i>
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>

❖ Eléments particulier :

Arbres sénescents Mare à moins de 200 mètres

Arbres et point d'eau à moins de 10 mètres

Aucun de ces éléments

○ Espèces concernées par la demande liées à l'environnement du projet :

Espèce	Nom scientifique

❖ Localisation du projet : Vincy-Reuil-et-Magny

○ Espèces concernées par la demande liées à la localisation du projet :

Espèce	Nom scientifique

Remarque : Nous vous demandons de joindre au formulaire, des photos (de près et de loin) de la haie ciblée ainsi qu'une vue aérienne de la parcelle concernée en y faisant figurer la ou les haie(s) ciblée(s).

A. Ma liste d'espèces comporte elle des espèces particulièrement sensibles ?

❖ Si NON, passez à la partie IV « Qualification des enjeux »

❖ Si OUI :

- Suivre la procédure indiquée dans le guide de déplacement des haies agricoles ;
- Joindre la réponse de l'organisme contacté ;
- Le cas échéant, joindre le résultat des inventaires qui ont été réalisés

C. Qualification des enjeux

❖ Espèces à enjeux fort :

Espèce	Nom scientifique
Bruan zizi	<i>Emberiza cirulus</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>

❖ Espèces à enjeux très fort :

Espèce	Nom scientifique

❖ Espèces à enjeux critique :

Espèce	Nom scientifique

❖ La haie ciblée par la demande de dérogation est connectée à :

- Un boisement Une haie Aucun de ces éléments

❖ Existe-t-il :

- Une mare à moins de 200 mètres de la haie ciblée
 Un point d'eau à moins de 10 mètres (mare, rivière, ...)

Aucun de ces éléments

❖ La haie est-elle composée :

○ D'arbres de haut jet (au prorata de la haie) :

Aucun Moins de 25% Entre 25 – 50% Plus de 50%

○ D'arbres de diamètre supérieur à 18 cm :

Oui Non

○ D'arbres présentant des cavités :

Oui Non

○ D'arbres têtards (au prorata de la haie) :

Aucun Moins de 25% Entre 25 – 50% Plus de 50%

❖ La haie est-elle ou a-t-elle été exploitée (depuis quand) ?

Oui Non

○ Si oui, depuis quand ? une taille par an

.....

❖ Depuis quand l'implantation de la haie est-elle en place ?

Moins de 25 ans 26-50 ans 51-100 ans Plus de 100 ans

❖ Il y a à proximité immédiate de la haie :

Une prairie Une jachère Une parcelle cultivée Un bâtiment agricole

D. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

❖ Existe-t-il une haie présentant moins d'enjeux que la haie actuellement ciblée qui pourrait être privilégiée pour un futur déplacement ? (Si oui, veuillez l'indiquer sur la vue aérienne ainsi que des photos de cette dernière)

Oui Non

❖ Avez-vous recherché à réduire le linéaire de haie à déplacer ?

Oui Non

Si oui, quel linéaire a pu être conservé ? Veuillez joindre une carte de localisation.

.....
.....

❖ A quelle période de l'année prévoyez-vous de réaliser le déplacement de la haie ciblée ?

De septembre à Mars

❖ Longueur et localisation de la ou des haie(s) compensatoire(s) :

.....

❖ Quelle sera la largeur de la haie de compensation (en mètre) ?

1 mètre car elle sera en limite entre deux parcelles.....

❖ Quelles sont les essences qui seront replantées ?

Espèce	Espèce	Espèce	Espèce
Aubépines			
Prunelier			

❖ Quelles sera la provenance des plants ?

Prelevements dans la haie existante ou autre haie déjà présente sur la parcelle et si besoins achat auprès d'une pépinière

.....

❖ Si la haie ciblée par la demande de dérogation espèces protégées est à moins de 200 m d'une mare, la haie compensatoire sera-t-elle placée à moins de 200 m de cette mare ?

Oui Non

- ❖ Si non, la haie compensatoire est-elle placée à moins de 200 mètres d'une autre mare ?

Oui Non

- ❖ Si aucune mare n'est présente à moins de 200 m, quelles seront les caractéristiques de la mare que vous mettrez en place ? (Superficie, profondeur, localisation, ...)

Présence de la rivière La SERRE.....

- ❖ Quelle largeur de bande enherbée sera maintenue de part et d'autre de la haie (en mètre) ?

Il n'y en aura pas

- ❖ Combien d'hibernaculum allez-vous mettre en place dans la haie de compensation ?

Environ deux emplacements

- ❖ Dans le cas où la haie ciblée par la demande de dérogation espèces protégées ne comporte pas d'arbre, envisagez-vous d'en planter ? (Si oui, préciser le nombre par espèce).

Espèce	Nombre

- ❖ Dans le cas où la haie ciblée par la demande de dérogation espèces protégées ne comporte pas d'arbuste, envisagez-vous d'en planter ? (Si oui, préciser le nombre par espèce).

Espèce	Nombre

- ❖ Si la haie ciblée par la demande de dérogation espèces protégées est connectée à un réseau de haies, la haie compensatoire sera-t-elle connectée à ce même réseau de haies ?

Oui Non

- Si non, quel autre réseau de haies existant peut être considéré ? (Veuillez indiquer ce réseau sur la vue aérienne et joindre des photos de ce réseau)

.....
.....
.....

- ❖ Si la haie compensatoire ne peut être connectée à un réseau de haies existant, quelles seront les mesures prévues pour permettre cette reconnexion ?

.....
.....
.....
.....

- ❖ Si la haie ciblée par la demande de dérogation espèces protégées est connectée à un boisement, la haie compensatoire sera-t-elle connectée à ce même boisement ?

Oui Non

- Si non, quel autre boisement existant peut être considéré ?

.....
.....
.....

- ❖ Si la haie compensatoire ne peut être connectée à un boisement existant, quelles seront les mesures prévues pour permettre cette reconnexion ?

.....
.....
.....
.....

- ❖ Quelle gestion sera appliquée sur la haie compensatoire :

La gestion sera identique à celle précédente (une taille par an)

- ❖ A quelle période de l'année comptez-vous entretenir la haie compensatoire ?

Entre septembre et Mars

- ❖ Durant combien de temps vous engagez vous à entretenir la haie de cette manière ?

De manière pérenne

REGISTRE PARCELLAIRE

▶ Couches

▼ Ilots

N°Ilot	Surface graphique (ha)
1	3,38 ▶
2	2,33 ▶
3	15,60 ▶
4	0,97 ▶
5	23,01 ▶
7	27,84 ▶
11	4,09 ▶
13	6,99 ▶
14	7,36 ▶
15	4,58 ▶
16	0,58 ▶
17	2,14 ▶
18	14,55 ▶
23	8,39 ▶
24	1,95 ▶

▶ Parcelles

▶ Surfaces non agricoles

▶ Zones de densité homogène

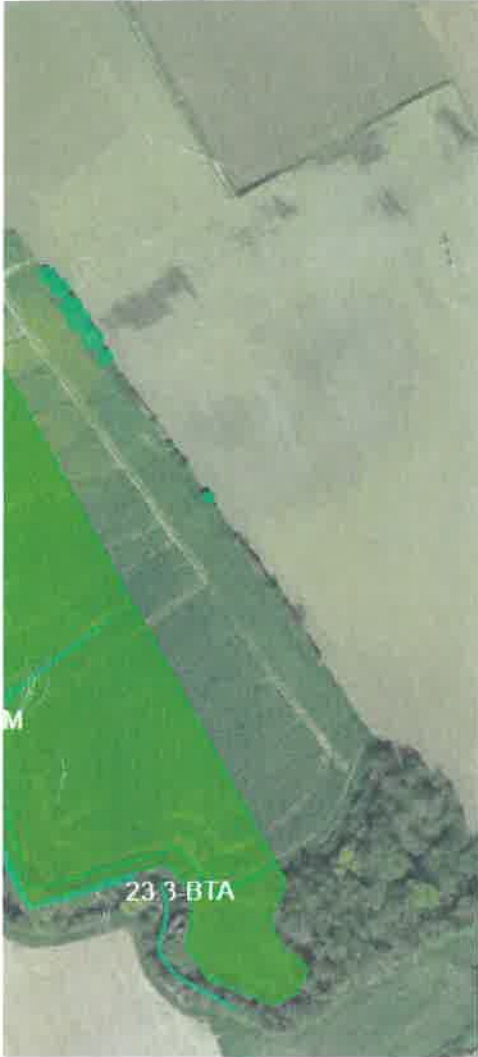
▶ Alertes graphiques

ha
1 / 3500
Photo
Carte
Couleur
Noir &



Arbres

blanc **Calque** Contour



Parcelle en 2019



Échelle 1 : 4 264



